



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

passport

Question écrite n° 72752

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer si la délivrance du passeport est payante en Espagne. Si cette délivrance est payante, il souhaite connaître le prix ainsi que les cas où ce prix est réduit.

Texte de la réponse

La délivrance d'un passeport est payante en Espagne. Actuellement, les droits à payer sont de 16,21 euros pour un passeport ordinaire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72752

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8289

Réponse publiée le : 25 octobre 2005, page 9945